

Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 février 2017

Membres afférents au C.M. : 14 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 10
Date de la convocation : 01/02/2017 – Date affichage : 09/02/2017

L'an deux mil dix-sept et le mercredi huit février à 20 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué le premier février deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents: Joseph AGOZZINO, Bernard GRANDIDIER, Dominique FREDERIC, Elisabeth HAY, Marilyne WEBERT, Marie-Laure REYNERT, Marcel STEMART, Jean-François WEISSE, Eric WILHEM, Régis ZARDET.

Absent excusé : Violaine GRY-BAYERLAIT donne procuration à Régis ZARDET,

Absent non excusé : Jean-Sébastien SCHMITT, Kalil NABE, Jean-Philippe MARULIER.

Secrétaires de séance : Noémie VILLER et Marcel STEMART

174.(1.1) Attribution du marché « Chèvre Haie » RD913- rue du Petit Chemin- Exutoire

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux « CHEVRE HAIE – PUP - RD 913 Route Nationale - Rue du Petit Chemin - Exutoire » à POUILLY a fait l'objet d'une publication sur Le Républicain Lorrain et d'un dépôt en ligne sur AWS-Achat, avec une remise des offres fixée au 18 Janvier 2017 à 12h.

Les travaux ont été décomposés en 2 lots.

8 offres au total ont été déposées dont 2 en dématérialisées.

Madame le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres.

Madame le Maire propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (30%) et le mémoire justificatif (70%), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Montant de l'offre retenue
1	Terrassement-Voirie - Assainissement EP	Urbavenir-TPS de Jézainville (54)	860 901,50 € H.T. soit 1 033 081,80€ T.T.C.
2	Réseaux divers – Eclairage – basse tension – GC pour ORANGE	Urbavenir-TPS de Jézainville (54)	149 750,00 € H.T. soit 179 700,00 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de Madame le Maire et délibéré, décide:

- d'attribuer à l'entreprise URBAVENIR-TPS, le lot n°1 pour un montant de 860 901,50 € H.T. soit 1 033 081,80€ T.T.C. et le lot n°2 pour un montant de 149 750,00 € H.T. soit 179 700,00 € T.T.C. tels que mentionnés ci-dessus,

- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants,

- d'inscrire les sommes au budget 2017

Vote : 10+1 pour ; 0 contre ; 0 abstention

Pour extrait conforme,
Le Maire : Marilyne WEBERT

Points divers.

- Madame le maire rappelle la remise en route de l'enquête publique du PLU qui se déroulera à la mairie de Pouilly, du 13 février 2017 au 15 mars 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de POUILLY, les :

- lundi 13 février 2017 de 15 heures à 17 heures,
- mardi 21 février 2017 de 10 heures à 12 heures,
- jeudi 02 mars 2017 de 17 heures à 19 heures.
- mercredi 15 mars 2017 de 16 heures à 18 heures

Une permanence supplémentaire sera tenue par les élus le samedi 04 mars 2017 de 10 heures à 12 heures.

Le public pourra également être reçu sur rendez-vous.

- Madame le maire informe les conseillers du courrier de l'académie confirmant la fermeture de la 3^{ème} classe de maternelle pour la rentrée prochaine.